



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, DULONGPONT,
LOPES, ERMACORA, COUTON.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Monsieur LEQUIN donne pouvoir à Madame COUTON.
Mesdames BRIEND, MECHIN.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Réf : 2024/12/1 - OBJET : Prolongation du PASS Territorial du CIG de la Grande Couronne

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le CIG auprès de Plurélya (anciennement FNASS), dénommé PASS Territorial du CIG Grande Couronne, approuvé par délibération n° 2019 – 44 du 14 octobre 2019,

Vu la convention d'adhésion au PASS Territorial CIG Grande Couronne,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 décembre 2019 relatif à l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial,

Vu la délibération n° 2019/35 en date du 27 décembre 2019 approuvant l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2024 quant à la prolongation du Pass Territorial pour une durée de 24 mois,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG n° 2024-40 en date du 25 juin 2024 relative à l'avenant de prolongation du contrat cadre d'action sociale (Pass Territorial) : approbation et autorisation donnée au président de le signer,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG n° 2024-52 en date du 10 octobre 2024 relative à l'approbation et l'autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°4 avec Plurelya relatif aux nouveautés pour l'année 2025 et les avenants à intervenir avec les collectivités,

Considérant l'intérêt de prolonger l'adhésion à ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de prolonger son adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne **à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Article 2 : Autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG, l'avenant d'adhésion tripartite et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le : 30.12.2024.....
et publication en ligne
le : 30.12.2024....

Saint-Cyr-l'Ecole,
le : 30.12.2024.....

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 27 décembre 2024